

AIST.

PRÉVENTION SANTÉ TRAVAIL

Béziers

LIVRET DE PRÉSENTATION



MÉDICAL



PRÉVENTION



MAINTIEN
DANS L'EMPLOI



04 67 09 27 70

contact@aist-beziers.org

www.aist-beziers.org

79 Av. Georges Clemenceau
BP 70080, 34500 Béziers

Edition 2026



Introduction

Cher adhérente, cher adhérent

Nous avons le plaisir de vous partager ce livret de présentation de l'AIST Béziers, **votre service de prévention et de santé au travail.**

À travers ces pages, vous découvrirez **nos missions, nos engagements**, ainsi que l'ensemble des services que nous mettons à votre disposition pour **accompagner votre entreprise dans la prévention des risques professionnels et le suivi de la santé de vos salariés.**

Notre rôle est d'être à vos côtés pour créer ensemble un environnement de travail plus sûr, plus sain et plus durable. Cela passe par une écoute active, **une expertise pluridisciplinaire** et une volonté constante d'adapter notre accompagnement aux évolutions du monde professionnel.

Ce livret a pour objectif de vous guider dans vos démarches, de vous présenter nos équipes et de vous rappeler les bénéfices de notre partenariat. Plus qu'un simple catalogue, **c'est un outil pratique au service de votre quotidien.**

Nous vous remercions de votre confiance et restons pleinement mobilisés pour répondre à vos besoins.

L'équipe de l'AIST Béziers



Sommaire



Introduction



Le cadre réglementaire

1



Notre équipe pluridisciplinaire

6



Notre offre de service

9



- Suivi individuel de l'état de santé
-

10



- Actions de prévention en milieu de travail
-

12

- Maintien en emploi
-

17



Nos modalités pratiques

19



Nos engagements

23



Vos engagements

25



Confidentialité et RGPD

27



Nous contacter

28



Vos informations de contact

29



Le cadre réglementaire

Notre association

Notre mission : la prévention active et la santé des salariés

L'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail de Béziers œuvre au quotidien **pour impulser la prévention primaire au cœur des entreprises**, grâce à une équipe pluridisciplinaire, animée et coordonnée par les médecins du travail.

Cette équipe allie des compétences médicales, techniques et organisationnelles, pour aider ses adhérents à **supprimer ou réduire vos risques professionnels et favoriser le maintien dans l'emploi de toutes et tous**.

Créée en 1948, l'AIST Béziers est le Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) pour l'Ouest de l'Hérault.

Nos équipes sont composées de plus de **110 collaborateurs** qui accompagnent **7 500 entreprises** et leurs **90 000 travailleurs**.



Les services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) accompagnent les entreprises dans leurs obligations de prévention des risques professionnels et de suivi de l'état de santé des salariés.

Constitués sous forme d'association loi 1901 à but non lucratif, les SPSTI bénéficient de la personnalité morale et de l'autonomie financière.



Le cadre réglementaire

Nos documents réglementaires

<https://www.aist-beziers.org/notre-organisation/>



 NOTRE GOUVERNANCE



 NOS STATUTS



 NOTRE RÈGLEMENT
INTERIEUR



 NOTRE PROJET DE
SERVICE 2025-2026



 NOTRE RAPPORT DE
SYNTHÈSE D'ACTIVITÉ





Le cadre réglementaire

Obligations de l'employeur

Selon le Code du Travail, l'employeur a la **responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé physique et mentale de ses salariés**. Pour prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles, cela implique concrètement de :

- **Evaluer les risques professionnels** encourus par les salariés sur leur poste de travail en réalisant le **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)**
- S'assurer du **suivi individuel de l'état de santé des salariés en fonction des risques** auxquels ils sont exposés
- **Mettre en œuvre les actions de prévention** et de protection adaptées, en suivant les 9 principes généraux de prévention (Art. L4121-2 du Code du Travail)
- **Respecter les dispositions légales et réglementaires** pour lesquelles il y a obligation de sécurité, de moyens et de résultat
- **Informé et former les salariés** sur leurs risques professionnels

L'adhésion à un Service de Santé au Travail est obligatoire, dès l'embauche du 1^{er} salarié, quelles que soient la nature et la durée du contrat de travail.

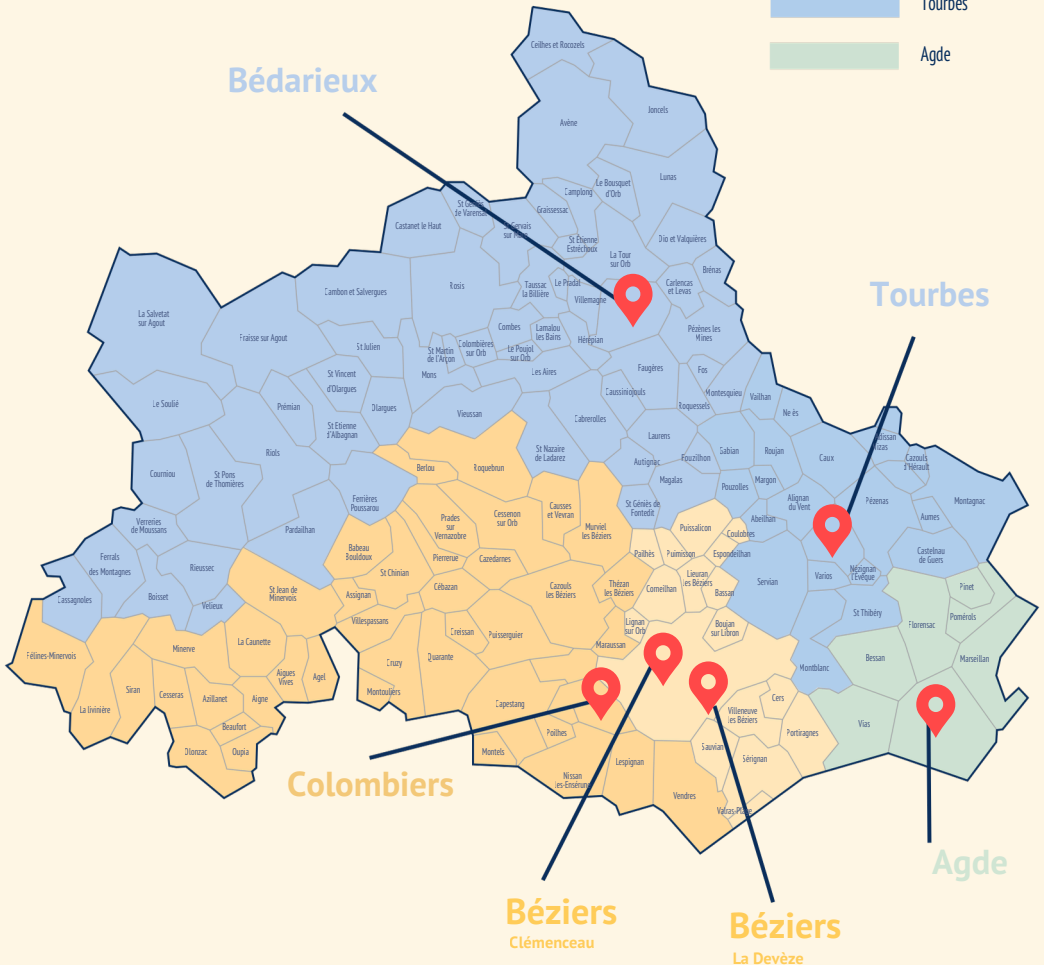


Le cadre réglementaire

Notre couverture géographique

- Au nord, au sud et à l'ouest par les limites du Département de l'Hérault
- À l'est par une ligne Avène / Lunas / Montagnac / Marseillan

	Béziers Clémenceau
	Béziers La Devève
	Colombiers
	Bédarioux
	Tourbes
	Agde





Le cadre réglementaire

Nos centres de visite



CENTRE BÉZIERS CLÉMENCEAU

79, avenue Georges Clémenceau
BP 40080 - 34502 Béziers
Tél : 04 67 09 27 70



CENTRE BÉZIERS LA DEVÈZE

19, avenue Jean Foucault - Z.I.
BP 40080 - 34502 Béziers
Tél : 04 67 09 29 46



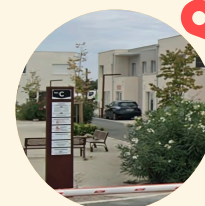
CENTRE COLOMBIERS

3CA ZAE Cantegals
1, rue des anciennes carrières
34440 Colombiers
Tél : 04 67 35 83 40



CENTRE AGDE

Centre médical Vitalis
2, rue Dr Schweitzer - Route de
Rochelongue - 34300 Agde
Tél : 04 67 09 69 50



CENTRE TOURBES

Chemin de Conas - 34120 Tourbes
ZONE PLEIN SUD RD39 E5
1er étage
Tél : 04 67 98 96 37



CENTRE BÉDARIEUX

714, rue Aristide Cavaillé Coll
PRAE Cavaillé Coll
34600 Bédarieux
Tél : 04 48 44 01 50



UNITÉS MOBILES (3 CAMIONS)



NOS HORAIRES D'OUVERTURE :

L'ensemble de nos centres sont ouverts au public :

- du lundi au jeudi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.
- le vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h.



Notre équipe pluridisciplinaire



L'AIST Béziers, c'est avant tout une équipe de **110 collaborateurs** aux compétences pluridisciplinaires, unis par une même mission : **protéger la santé des salariés et prévenir les risques professionnels.**

Médecins du travail, infirmiers, assistantes médicales, conseillère en prévention des risques professionnels, ergonomes, psychologue, toxicologue, et bien d'autres professionnels œuvrent chaque jour avec engagement, écoute et expertise pour accompagner les entreprises sur l'ensemble de notre territoire.

Leur complémentarité et leur collaboration étroite permettent d'offrir un accompagnement personnalisé et efficace, au plus près des réalités de terrain, au service du **bien-être au travail et de la performance durable des entreprises.**



Notre équipe pluridisciplinaire

Le Pôle Médical

Les Médecins du travail

Ils ont un rôle exclusivement préventif pour éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Ils contribuent, animent et coordonnent une équipe pluridisciplinaire pour assurer : le suivi de santé adapté et individualisé de chaque travailleur, des actions de conseils auprès de l'employeur, des salariés, et des représentants du personnel ; et proposer des actions de prévention dans l'entreprise.

Les Infirmiers en Santé Au Travail (I.D.E.S.T.)

Ils sont des professionnels de santé qui ont obtenu le Diplôme d'Etat Infirmier et qui ont par la suite suivi une formation spécifique en santé travail. Leur exercice se fait sous l'autorité du médecin du travail en appliquant des protocoles établis pour encadrer et fixer le suivi médical du salarié. Ils interviennent également dans les entreprises et participent activement aux plans d'actions.

Les Assistantes Médicales

Elles sont les interlocutrices privilégiées entre les équipes médicales et les entreprises adhérentes. Elles organisent les rendez-vous des médecins et des infirmiers. Elles réalisent les examens complémentaires des salariés et participent aux enquêtes de l'équipe pluridisciplinaire.



Notre équipe pluridisciplinaire

Le Pôle Prévention

Les Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (I.P.R.P.)

Les IPRP sont Ingénieurs en prévention des risques professionnels avec des compétences complémentaires : 1 toxicologue et 4 ergonomes.

Les Conseillères en Prévention des Risques Professionnels (C.P.R.P.)

Nos conseillères en prévention ont suivi une formation spécifique en Sécurité Santé au Travail. Elles interviennent sur le terrain pour établir les fiches d'entreprise et les études de poste. Elles participent activement aux plans d'action du service.

Le Formateur

Il propose des formations et sensibilisations, à destination des salariés des adhérents, en santé et sécurité au travail.

La Psychologue du travail

Elle intervient, à la demande du médecin du travail, suite à des événements traumatisants, ou de manière préventive, pour la prévention des risques psychosociaux.

L'Assistant Social

Il intervient, à la demande du médecin du travail, pour conseiller, orienter les salariés lors de problématiques sociales et administratives, liées au travail.

MÉDICAL



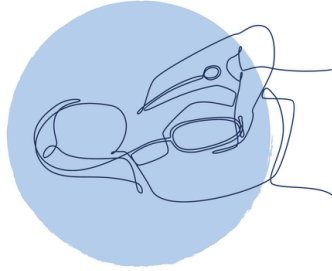
Suivi individualisé de l'état de santé



Intervention à la suite d'un événement grave



Participation aux campagnes de vaccination



AIST.

PRÉVENTION SANTÉ TRAVAIL

Béziers

NOTRE OFFRE SOCLE

MAINTIEN DANS L'EMPLOI



Accompagnement social des salariés en risque de désinsertion professionnelle



Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)

PRÉVENTION



Ateliers de prévention des risques professionnels



Aide à l'analyse des risques et au document unique



Métriologie des expositions (bruit, chimique...)



Etude d'un poste de travail



Accompagnement des risques psycho-sociaux

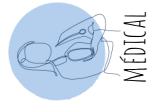


Participation aux réunions CSE / CSSCT en entreprise



Le suivi individualisé de l'état de santé

De l'embauche à la fin de carrière, le travailleur bénéficie d'un suivi individualisé de son état de santé au travail réalisé par une équipe médicale composée de médecins du travail, d'infirmiers en santé au travail (IDEST) et d'assistantes médicales.



		
La visite d'embauche	La visite périodique	La visite à la demande
		

EMBAUCHE /
SUIVI PÉRIODIQUE

		
La visite de pré-reprise	La visite de reprise	Le rendez-vous de liaison
		

PENDANT L'ARRÊT DE TRAVAIL /
RETOUR AU POSTE

		
La visite de mi-carrière	La visite post-exposition	La visite de fin de carrière
		

POINT SUR LA SANTÉ /
FIN DE CARRIÈRE



Ateliers de prévention des risques professionnels



Les actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels sont une des clés de la réussite de votre démarche de prévention.

Pour vous accompagner dans votre démarche de prévention des risques, l'AST Béziers vous propose chaque année, un catalogue d'ateliers de prévention.



Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels



Des actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels, pour quoi faire ?

- Sensibiliser** les acteurs de la prévention de la prévention des risques professionnels.
- Écouter** les besoins et attentes des acteurs de la prévention des risques professionnels.
- Réaliser** des actions de prévention des risques professionnels.
- Évaluer** l'impact des actions de prévention des risques professionnels.

Qu'est-ce que la sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels ?

Les ateliers de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels sont des actions de prévention des risques professionnels qui visent à sensibiliser les acteurs de la prévention des risques professionnels.

Les ateliers de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels sont des actions de prévention des risques professionnels qui visent à sensibiliser les acteurs de la prévention des risques professionnels.



Découvrez nos ateliers et inscrivez-vous en ligne



INCLUS DANS VOTRE OBLIGATION

Association Interprofessionnelle Santé Travail Béziers





Aide à l'analyse des risques et au document unique



La fiche d'entreprise est établie par l'AIST Béziers, elle est régulièrement mise à jour. Elle consigne les risques de l'entreprise, les effectifs des travailleurs exposés et nos préconisations de prévention.



La création et la mise à jour de la fiche d'entreprise

Document unique de prévention

COE

Documentaire et administratif et de nature technique, le COE est mis à jour en fonction des modifications de l'entreprise et des données de base de l'entreprise.

CONSTAT

Documentaire et administratif, le constat est mis à jour en fonction des modifications de l'entreprise et des données de base de l'entreprise.

La fiche d'entreprise, c'est quoi ?

La fiche d'entreprise est un document unique de prévention qui résume les données de base de l'entreprise et les risques liés à son activité.

La réalisation de la fiche d'entreprise, comment ça se passe ?

La fiche d'entreprise est réalisée par l'AIST Béziers en collaboration avec l'employeur et les représentants du personnel.

La fiche d'entreprise est mise à jour par qui ?

La fiche d'entreprise est mise à jour par l'AIST Béziers en collaboration avec l'employeur et les représentants du personnel.

La fiche d'entreprise est mise à jour par qui ?

La fiche d'entreprise est mise à jour par l'AIST Béziers en collaboration avec l'employeur et les représentants du personnel.

La fiche d'entreprise est mise à jour par qui ?

La fiche d'entreprise est mise à jour par l'AIST Béziers en collaboration avec l'employeur et les représentants du personnel.



Le document unique doit être obligatoirement réalisé par l'employeur. L'absence d'élaboration ou de mise à jour du document unique sont pénalement sanctionnés. Le Document Unique est la référence qui sera exigée par l'inspection du travail. L'AIST Béziers vous propose de vous accompagner dans l'élaboration de votre DUERP.



Aide à l'élaboration du Document Unique et l'évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Documentaire unique de prévention

COE

Documentaire et administratif, le constat est mis à jour en fonction des modifications de l'entreprise et des données de base de l'entreprise.

CONSTAT

Documentaire et administratif, le constat est mis à jour en fonction des modifications de l'entreprise et des données de base de l'entreprise.

La fiche d'entreprise, c'est quoi ?

La fiche d'entreprise est un document unique de prévention qui résume les données de base de l'entreprise et les risques liés à son activité.

La réalisation de la fiche d'entreprise, comment ça se passe ?

La fiche d'entreprise est réalisée par l'AIST Béziers en collaboration avec l'employeur et les représentants du personnel.

La fiche d'entreprise est mise à jour par qui ?

La fiche d'entreprise est mise à jour par l'AIST Béziers en collaboration avec l'employeur et les représentants du personnel.

La fiche d'entreprise est mise à jour par qui ?

La fiche d'entreprise est mise à jour par l'AIST Béziers en collaboration avec l'employeur et les représentants du personnel.

La fiche d'entreprise est mise à jour par qui ?

La fiche d'entreprise est mise à jour par l'AIST Béziers en collaboration avec l'employeur et les représentants du personnel.





Métrologie des expositions

Réalisation d'analyses et de mesures métrologiques de votre lieu de travail par nos préventeurs.



PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELLS



Réalisation d'études métrologiques

vous aide à agir au travail

Réaliser des études métrologiques, pour quoi faire ?

Évaluer et mesurer
les expositions aux agents physiques, chimiques, biologiques, etc.

Mettre en œuvre
des actions de prévention.

Améliorer
les conditions de travail.

La réalisation d'études métrologiques, comment ça se passe ?

Une étude métrologique est un processus qui consiste à mesurer l'exposition des travailleurs à un agent physique, chimique, biologique, etc. Cette mesure est réalisée à l'aide d'appareils de mesure et de méthodes de mesure spécifiques. Les résultats de ces mesures sont utilisés pour évaluer les risques pour la santé et pour mettre en œuvre des actions de prévention.

Les différents paramètres

Les études métrologiques peuvent porter sur différents paramètres : les agents physiques (bruit, vibration, lumière, chaleur, froid, humidité, etc.), les agents chimiques (gaz, vapeurs, poussières, etc.), les agents biologiques (bactéries, virus, champignons, etc.), les agents psychosociaux (stress, fatigue, etc.).

Une démarche participative

La réalisation d'études métrologiques est une démarche participative qui implique les travailleurs et les représentants du personnel. Cette démarche permet de mieux comprendre les risques et de mettre en œuvre des actions de prévention adaptées.

Qui est concerné par la réalisation d'études métrologiques ?

Tous les travailleurs exposés à un agent physique, chimique, biologique, etc. sont concernés. Les représentants du personnel ont également un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de la prévention.

Le service études métrologiques de l'AIST Béziers est à votre disposition pour vous accompagner dans la réalisation d'études métrologiques.



PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELLS



Risque chimique : analyse des Fiches de Données de Sécurité (FDS)

vous aide à agir au travail

L'analyse des fiches de données de sécurité, pour quoi faire ?

Identifier
un produit, afin de connaître les dangers et les risques liés à l'utilisation ou au stockage.

Comprendre
les dangers et les risques liés à l'utilisation ou au stockage.

Conclure
sur la sécurité des travailleurs et de protéger les travailleurs.

La fiche de données de sécurité (FDS) est un document qui décrit les dangers et les risques liés à l'utilisation ou au stockage d'un produit chimique.

La fiche de données de sécurité (FDS) est un document qui décrit les dangers et les risques liés à l'utilisation ou au stockage d'un produit chimique. Elle est utilisée pour évaluer les risques et pour mettre en œuvre des actions de prévention.

L'analyse des fiches de données de sécurité, comment ça se passe ?

Une analyse des fiches de données de sécurité (FDS) est un processus qui consiste à lire et à comprendre les informations contenues dans les FDS. Cette analyse permet d'évaluer les dangers et les risques liés à l'utilisation ou au stockage d'un produit chimique.

Qui est concerné par l'analyse des fiches de données de sécurité ?

Tous les travailleurs exposés à un produit chimique sont concernés. Les représentants du personnel ont également un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de la prévention.

Le service études métrologiques de l'AIST Béziers est à votre disposition pour vous accompagner dans l'analyse des fiches de données de sécurité.



L'AIST Béziers vous accompagne dans la **prévention du risque chimique** en analysant avec vous, les Fiches de Données de Sécurité (FDS) de votre entreprise.



Etude d'un poste de travail

L'étude de postes en vue de l'amélioration des conditions de travail, de leurs adaptations dans certains cas ou parfois dans le cadre du maintien dans l'emploi du travailleur.

AST
Association
Santé
Travail

RECHERCHES SCIENTIFIQUES EN
ERGONOMIE

Etude d'un poste de travail

Précis de la 1ère édition

Reprendre l'étude d'un poste de travail pour quoi faire ?

Contexte : L'analyse de la situation de travail permet de définir les conditions de travail et de proposer des adaptations pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques de santé.

Objectifs : L'analyse de la situation de travail permet de définir les conditions de travail et de proposer des adaptations pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques de santé.

Qu'est-ce que la réalisation d'une étude de poste ?

La réalisation d'une étude de poste est un processus qui consiste à analyser les conditions de travail et à proposer des adaptations pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques de santé.

Qu'est-ce que la réalisation d'une étude de poste ?

La réalisation d'une étude de poste est un processus qui consiste à analyser les conditions de travail et à proposer des adaptations pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques de santé.



AST
Association
Santé
Travail





Accompagnement prévention des risques psycho-sociaux

L'AIST Bézier dispose dans ses effectifs d'une psychologue du travail qui peut intervenir dans la prévention des risques psychosociaux (RPS).



Participation aux réunions de CSE / CSSCT

Notre équipe pluridisciplinaire peut participer à vos réunions CSE / CSSCT sur les sujets relevant de la santé, de la sécurité ou des conditions de travail.



Accompagnement dans la prévention des risques psycho-sociaux

Notre équipe pluridisciplinaire

PREVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

Qui est concerné par la prévention des risques psycho-sociaux ?
Tous les salariés de l'entreprise, quel que soit leur statut, leur fonction ou leur ancienneté.

Les objectifs de la prévention des risques psycho-sociaux :
- Identifier les situations de travail susceptibles de générer des RPS.
- Mettre en œuvre des actions de prévention adaptées à ces situations.
- Favoriser le bien-être et la santé des salariés.



Les actions de prévention des risques psycho-sociaux :
- Évaluation des situations de travail.
- Actions de formation et de sensibilisation.
- Actions de soutien psychologique et d'aide à la gestion du stress.

Les outils utilisés :
- Questionnaires de mesure des RPS.
- Entretiens individuels et collectifs.
- Ateliers de travail et de concertation.



Participation aux réunions de CSE / CSSCT et conditions de travail

Notre équipe pluridisciplinaire

PREVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

Qui est concerné par la participation aux réunions de CSE / CSSCT ?
Tous les salariés de l'entreprise, quel que soit leur statut, leur fonction ou leur ancienneté.

Les objectifs de la participation aux réunions de CSE / CSSCT :
- Identifier les situations de travail susceptibles de générer des RPS.
- Mettre en œuvre des actions de prévention adaptées à ces situations.
- Favoriser le bien-être et la santé des salariés.



Les actions de participation aux réunions de CSE / CSSCT :
- Évaluation des situations de travail.
- Actions de formation et de sensibilisation.
- Actions de soutien psychologique et d'aide à la gestion du stress.

Les outils utilisés :
- Questionnaires de mesure des RPS.
- Entretiens individuels et collectifs.
- Ateliers de travail et de concertation.



PRÉVENTION



MAINTIEN
DANS L'EMPLOI

Accompagnement social des salariés en cas de risque de désinsertion professionnelle



PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

Accompagnement social en cas de risque de désinsertion professionnelle

Insérer dans l'offre sociale

prévention de la désinsertion professionnelle

L'accompagnement social en cas de risque de désinsertion professionnelle, pour quoi faire ?

Informez, conseillez et soutenez

le travailleur en prise à un risque de désinsertion professionnelle, afin de le maintenir dans son emploi.

Maintenez

le travailleur en emploi.

Accompagnez et informez

l'employeur, dans une situation où un travailleur est concerné par un risque de désinsertion professionnelle.

Qui est concerné par l'accompagnement social en cas de risque de désinsertion professionnelle ?

Actifs de prévention la désinsertion professionnelle, le travailleur peut bénéficier d'une aide sociale :

- dans les situations de précarité professionnelle des salariés
- si l'employeur est défaillant
- si l'employeur est insolvable
- si l'employeur est en liquidation

Il est possible de bénéficier de l'accompagnement social en cas de risque de désinsertion professionnelle pour :

- les salariés en situation de précarité professionnelle
- les salariés en situation de précarité professionnelle
- les salariés en situation de précarité professionnelle

L'accompagnement social en cas de risque de désinsertion professionnelle, comment ça se passe ?

L'accompagnement social est réalisé dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle, par l'intermédiaire de l'offre sociale de l'AIST Bézier, en collaboration avec les services de l'entreprise.

Il intervient en complément des démarches de prévention de la désinsertion professionnelle, et vise à accompagner le travailleur dans sa situation de précarité professionnelle.

Le conseil est délivré à l'employeur et au travailleur.

Une offre dédiée à la prévention de la désinsertion professionnelle

L'AIST Bézier propose une offre dédiée à la prévention de la désinsertion professionnelle, en collaboration avec les services de l'entreprise. Cette offre est destinée aux salariés en situation de précarité professionnelle, et vise à accompagner le travailleur dans sa situation de précarité professionnelle.



Un accident de travail ou de la vie, une maladie professionnelle, un handicap évoluant... autant de situations peuvent altérer la capacité d'une personne à poursuivre son emploi.

Prévenir la désinsertion professionnelle et maintenir un salarié en emploi afin d'aboutir à une solution adaptée et durable pour lui permettre de conserver un travail compatible avec son état de santé est un enjeu majeur pour les équipes de l'AIST Bézier.



Pour plus d'informations sur ce sujet, contactez-nous au :
04 67 09 27 70
ou par mail à betzier@aist-beziers.org





La cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)

La cellule PDP de l'AIST Béziers a pour vocation de **repérer et d'accompagner les salariés en difficulté** à leur poste de travail, en collaboration avec l'employeur. Cette cellule s'appuie sur **nos compétences internes** (*coordinatrice PDP, médecin du travail, infirmier, préventeur, psychologue, assistant social*) mais aussi sur **des partenaires extérieurs** comme: la Carsat, CAP EMPLOI ou l'Assurance Maladie.

Lorsque l'état de santé entraîne des difficultés au poste de travail, cela peut avoir des conséquences financières, sociales, familiales. Ce dispositif est destiné à prévenir **le risque de désinsertion professionnelle et favoriser le retour à l'emploi**.

Il nous permet de mobiliser, grâce à un réseau de professionnels, un ensemble de mesures (*avant, pendant, ou après un arrêt de travail*) **pour favoriser le reclassement des salariés** confrontés à un risque d'inaptitude à leur poste de travail, et **éviter le licenciement**, chaque fois que cela est possible.

Les actions de la cellule PDP :

- Evaluation de la situation par entretien socio-professionnel
- Aide à la constitution du dossier RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)
- Aide au maintien dans l'entreprise
- Accompagnement vers une reconversion professionnelle
- Information sur les droits du salarié
- Accompagnement lors de problématiques sociales
- Accompagnement lors de problématiques liées à une souffrance au travail, ou liées à un équipement professionnel inadapté

Pour en savoir





Nos modalités pratiques

Votre espace adhérent financier



Cet espace sécurisé est accessible via notre site Internet sur :

<https://www.aist-beziers.org>



Une fois sur le site, cliquez sur



Espace adhérent



Il vous permet de :

- **Déclarer la liste de votre personnel** en début d'année;
- **Mettre à jour votre effectif** à chaque mouvement de personnel;
- **Télécharger et imprimer vos documents** comptables et financiers;
- **Prendre connaissance des coordonnées** de l'équipe médicale.



Vos identifiants vous sont communiqués au moment de l'adhésion. Ils sont composés de votre numéro d'adhérent et de votre mot de passe.

Se connecter sur son espace adhérent

N° adhérent :

Mot de passe :

Je dispose d'une connexion en tant que mandataire

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

En me connectant au site, j'accepte que les informations saisies soient exploitées par le Service de santé au Travail dans le cadre de la mission qui lui est confiée.

[Mentions légales](#)



Nos modalités pratiques

La déclaration de vos effectifs



LA DÉCLARATION DU PERSONNEL

Chaque début d'année, dans l'onglet « **VOS DÉCLARATIONS** », l'ensemble des salariés présents dans votre entreprise doit être saisi. Cette opération permet de générer votre facture de cotisation annuelle à l'AIST Béziers et de définir le suivi médical de vos salariés.



TÉLÉDÉCLARER VOS SALARIÉS

Tout au long de l'année, pour chaque départ ou embauche de personnel, il faut mettre à jour votre effectif.

Tout salarié, quel que soit son type de contrat ou son temps de travail, doit être télédéclaré sur votre espace adhérent, dans l'onglet « **VOS SALARIÉS** ».

Seuls vos salariés totalement renseignés pourront être convoqués pour leur visite médicale!



VOS FACTURES

Une facture complémentaire, pour les nouveaux salariés embauchés, sera établie trimestriellement. La cotisation peut être réglée par chèque, virement ou prélèvement.

Vous retrouverez vos factures et échéancier dans l'onglet : « **VOS FACTURES** ».



Vous pouvez régler directement votre cotisation par carte bleue depuis votre espace adhérent financier.





Nos modalités pratiques

Notre grille de cotisation

fixé et validé en Conseil d'Administration puis en Assemblée Générale pour l'année civile

OFFRE SOCLE

Droit d'adhésion	50€ H.T.
Barème général au per capita :	105€ H.T.
	par an et par travailleur
Barème particulier :	
Prestamed	105€ H.T. par acte et par
Centre médical de la Bourse	travailleur
Entreprises de travail temporaire	105€ H.T. à l'acte par
	intérimaire
Saisonniers et associations intermédiaires	78€ H.T. par an et par travailleur

OFFRE SPÉCIFIQUE

Droit d'affiliation	50€ H.T.
Travailleurs indépendants	78€ H.T.
	par an et par travailleur

OFFRE COMPLÉMENTAIRE

Journée IPRP <i>*Uniquement sur devis et à la demande de l'adhérent.</i>	400€ H.T.*
Formation Initiale de 2 jours : Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	230€ par personne
Formation Maintien-Actualisation des Compétences (MAC) : Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	135€ par personne

AUTRE FRAIS

Absence non justifiée à la visite médicale	30€ H.T.
Pour les adhérents qui utilisent les unités mobiles et qui se situent à moins de 5 km d'un centre fixe	4€ H.T. par travailleur



Nos modalités pratiques

Votre plateforme connectée

Du suivi individuel à la prévention collective



La plateforme connectée de santé au travail



uEgar VAL SOLUTIONS **AIST** SANTÉ TRAVAIL Risques Cour d'Horvath

Notre plateforme connectée uEgar a été pensée pour faciliter nos échanges, simplifier vos démarches administratives, améliorer le suivi de la santé de vos salariés et vous aider dans la maîtrise des risques professionnels liés à votre activité.

Si vous souhaitez ouvrir votre espace adhérent, contactez nous :

**Pour en savoir +
cliquez-ici**

Ce que **votre espace adhérent uEgar** vous permet :

- **Une vision globale du suivi de la santé de vos salariés** au travers d'indicateurs et de tableaux de bord
- **La prise de rendez-vous en ligne** pour les visites de prévention de vos salariés
- **La déclaration dématérialisée de vos effectifs**, le suivi des attestations ...
- **La participation aux enquêtes** et la possibilité de répondre aux questionnaires via l'app uEgar
- Un stockage sécurisé et confidentiel de vos documents (factures,...)

L'application uEgar est téléchargeable sur iOS et Android.



Nos engagements

Notre politique qualité

Pour atteindre ses objectifs en terme de Qualité, l'AISt Béziers s'est inscrit depuis plusieurs années dans une **démarche de certification en s'inscrivant dans la norme AFNOR SPEC 22-17**.

Cette démarche engage notre association à atteindre et à maintenir l'excellence en matière de qualité de ses services et dans l'objectif d'atteindre les objectifs suivants:

- Satisfaction de nos adhérents et de leurs travailleurs
- Proximité avec nos adhérents
- Qualité de notre offre de service
- Valorisation de nos collaborateurs
- Intégrité
- Innovation

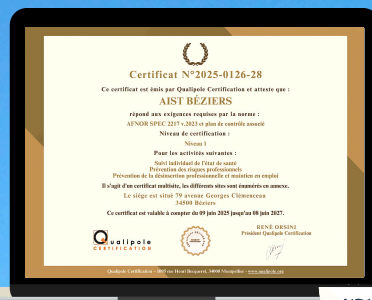
En juin 2025, l'AISt Béziers a obtenu le **niveau 1 de certification** de la norme AFNOR SPEC 22-17 et s'engage à atteindre le niveau 2 et le niveau 3 avant l'année 2027.

L'AISt BÉZIERS **EST CERTIFIÉE**

AFNOR - SPEC 2217

NIVEAU 1 ✓

depuis juin 2025





Nos engagements

Notre politique satisfaction

Votre satisfaction et celle de vos salariés sont au cœur de nos priorités. Afin de garantir un accompagnement de qualité, adapté à vos attentes, nous avons mis en place **une démarche active d'évaluation de la satisfaction.**

Pour vous, adhérents :

Nous proposons régulièrement **des questionnaires de satisfaction portant sur l'ensemble de notre offre de service**, incluant la réactivité de nos équipes, la qualité des prestations proposées et la clarté des informations transmises.

Ces retours nous permettent d'ajuster et de **faire évoluer nos services pour qu'ils répondent toujours mieux à vos besoins.**

Pour vos salariés :

À l'issue de chaque visite médicale, nous invitons également **vos salariés à répondre à un questionnaire de satisfaction individuel.**

Ce questionnaire, anonyme, évalue la qualité de l'accueil, l'écoute du professionnel de santé, la confidentialité de l'entretien ainsi que la clarté des informations transmises.

AIST
PRÉVENTION SANTÉ TRAVAIL
Béziers

SCANNEZ-MOI POUR
DONNER VOTRE AVIS !

En tant qu'adhérent, votre avis compte pour améliorer nos services.
Merci pour votre participation.

Scannez-moi pour
donner votre avis

PHOTOGRAPHIEZ
LE QR CODE

donnez
votre
avis

REMPLISSEZ
LE QUESTIONNAIRE
(moins de 2 minutes)

AIST
PRÉVENTION SANTÉ TRAVAIL
Béziers

Nous avons besoin de votre aide pour améliorer nos services, merci pour votre participation !



Vos engagements

Bien déclarer vos salariés

Chaque année lors de la déclaration de vos effectifs, il est important que vous choisissiez correctement le mode de suivi de vos salariés en fonction de leurs caractéristiques.

Dans tout les cas, vos salariés sont pris en charge par un professionnel de santé dès l'embauche.

- **Le suivi simple (SI):**

Le suivi simple est effectué lors d'une Visite d'Information et de Prévention (VIP), organisée avec un professionnel de santé qui sera renouvelé dans **un délai maximum de 5 ans**.

- **Le suivi renforcé (SIR):**

Lorsqu'un salarié est exposé à un (ou plusieurs) risque(s) listé par la réglementation ou identifié lors de la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques, il relève d'un suivi renforcé.

Il bénéficie d'un examen médical d'aptitude avec le médecin du travail **tous les 4 ans**, et d'une visite intermédiaire, assurée par un professionnel de santé, entre 2 examens médicaux.

- **Le suivi individuel adapté (SIA):**

Sont concernés les travailleurs : de nuit; de moins de 18 ans; exposés aux champs électromagnétiques, au-dessus des valeurs limites; aux agents biologiques de groupe 2; en situation de handicap ou bénéficiant d'une pension d'invalidité.

Il bénéficie d'une VIP réalisée par un professionnel de santé. Le délai entre 2 VIP pour ces salariés est de **3 ans maximum**.



À tout moment, et quelque soit le mode de suivi initial, vous ou votre salarié pouvez demander une visite avec un médecin du travail.



Vos engagements

Pour garantir l'efficacité de notre action, une collaboration active entre nos services et nos adhérents est essentielle.

Mise à jour régulière des effectifs :

Nous comptons sur vous pour nous transmettre tout changement dans vos effectifs (embauches, départs, modifications de poste), afin d'assurer un suivi médical conforme et d'adapter nos interventions à la réalité de votre entreprise.

Présence aux visites médicales :

La présence effective des salariés convoqués aux visites d'information et de prévention ou aux examens médicaux est indispensable pour garantir le respect des obligations légales et assurer une prise en charge adaptée.

Coopération sur les actions de prévention :

Nous vous invitons à collaborer activement avec nos équipes lors des actions de prévention en milieu de travail :
identification des risques, mise en œuvre de plans d'action, participation aux réunions et échanges d'informations.

Un partenariat efficace repose sur une communication fluide et une implication partagée. Merci de votre engagement à nos côtés pour faire de la prévention et de la santé au travail une priorité durable et une démarche collective.



Confidentialité et RGPD

À l'AIST Béziers, la confidentialité et la protection des données sont des priorités absolues.

Secret médical :

Les professionnels de santé sont soumis au secret médical. Les informations recueillies lors des visites ne sont jamais communiquées à l'employeur, sauf mention d'aptitude ou d'inaptitude, sans détail médical. Ce cadre garantit une prise en charge confidentielle et respectueuse des salariés.

Données personnelles et RGPD :

Nous appliquons rigoureusement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

- Données collectées de manière transparente et sécurisée
- Hébergement sur des systèmes conformes aux normes de sécurité
- Droits d'accès, de rectification et de suppression garantis

L'ensemble de notre personnel est sensibilisé à la confidentialité, à la sécurité des données et au respect de la vie privée des salariés.

Pour toute question, nous avons en interne un Délégué à la Protection des Données (DPO) qui est joignable si vous avez la moindre question sur notre politique RGPD.



Nous contacter



SERVICE COTISATION

04 67 09 27 72

cotisations@aist-beziers.org



CHARGÉE DE MISSION - RELATIONS EXTÉRIEURES

06 10 59 65 11

veronique.paredes@aist-beziers.org



PÔLE PRÉVENTION

04 67 09 70 91

prevention@aist-beziers.org



CELLULE PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)

06 34 18 57 50

secretariat-pdp@aist-beziers.org



DIRECTION

04 67 09 27 70

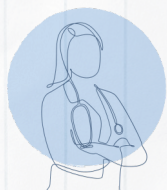
direction@aist-beziers.org



Vos informations de contact

Votre numéro d'adhérent

.....



VOTRE ÉQUIPE MÉDICALE

Votre médecin du travail

Dr

.....

Numéro téléphone

.....

Adresse mail

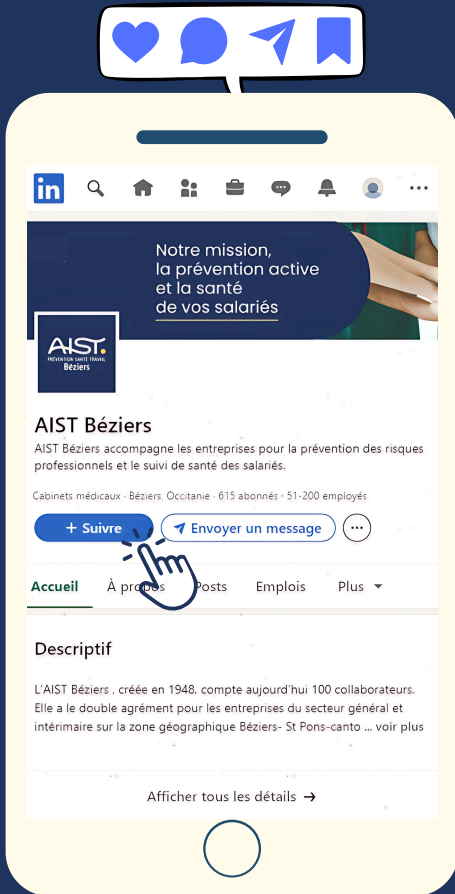
@aist-beziers.org

.....



ENSEMBLE,
PARTAGEONS LA SANTÉ

SUIVEZ-NOUS
SUR LINKEDIN 



SCANNEZ-MOI





AIST.
PRÉVENTION SANTÉ TRAVAIL
Béziers